

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il est élaboré par le Maire et a été adopté par le conseil municipal le 26 février 2020.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 5 février 2020 2019.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- et de ne pas augmenter la fiscalité.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

↳ **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

↳ **la section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

**Les opérations réelles** donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

**Les opérations d'ordre**, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice 2019.

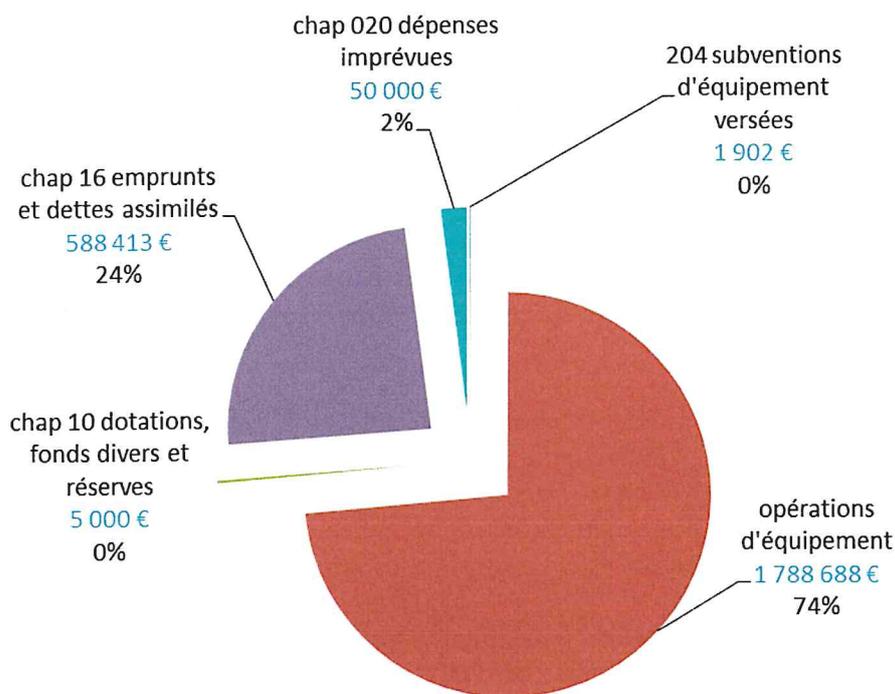
## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 877 766 €.

### 1/ Les dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2019	besoins 2020	BP 2020
204	subventions d'équipement versées		1 902 €	1 902 €
	opérations d'équipement	461 234 €	1 327 454 €	1 788 688 €
Total des dépenses d'équipement		461 234 €	1 329 356 €	1 790 590 €
10	dotations, fonds divers et réserves		5 000 €	5 000 €
16	emprunts et dettes assimilés		588 413 €	588 413 €
020	dépenses imprévues		50 000 €	50 000 €
Total des dépenses financières		- €	643 413 €	643 413 €
Total des dépenses réelles d'investissement		461 234 €	1 972 769 €	2 434 003 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		62 495 €	62 495 €
041	opérations patrimoniales		- €	- €
Total des dépenses d'ordre		- €	62 495 €	62 495 €
déficit d'investissement reporté			381 268 €	381 268 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		461 234 €	2 416 532 €	2 877 766 €

↳ Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :



**Chapitre 204 "subventions d'équipement versées"** d'un montant total de 1 902 €. Ce chapitre retrace le prévisionnel des subventions d'équipement versées par la Commune à des tiers (comité des fêtes de Mériadec, l'école St Gilles de Mériadec).

## Les dépenses d'investissements par opération :

opération	libellé	RAR 2019	Besoins 2020	BP 2020
11	acquisition de terrains et d'immeubles	700 €	177 100 €	177 800 €
	terrains	700 €	12 100 €	12 800 €
	immeubles		165 000 €	165 000 €
12	PLU	3 913 €	4 092 €	8 005 €
13	acquisition de matériel	41 463 €	263 377 €	304 840 €
	logiciel		15 000 €	15 000 €
	véhicules	29 988 €	114 000 €	143 988 €
	matériel informatique	10 000 €	11 691 €	21 691 €
	meublé		47 775 €	47 775 €
	autres matériels	1 475 €	74 911 €	76 386 €
	travaux sur bâtiments	222 744 €	524 798 €	747 542 €
14	autres bâtiments	3 449 €	130 874 €	134 323 €
15	mairie		100 000 €	100 000 €
16	restaurant scolaire	90 897 €	129 219 €	220 116 €
17	école publique : extension des sanitaires	128 398 €	12 585 €	140 983 €
19	salle Nicolazic : extension		108 000 €	108 000 €
20	chapelle Ste Avoye		15 000 €	15 000 €
21	église		29 120 €	29 120 €
	travaux de voirie	192 414 €	358 087 €	550 501 €
22	divers travaux	43 724 €	203 087 €	246 811 €
23	programme de voirie 2019/2020	148 690 €		148 690 €
24	programme de voirie 2020		130 000 €	130 000 €
25	schéma piste cyclable		25 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>461 234 €</b>	<b>1 327 454 €</b>	<b>1 788 688 €</b>

**Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles »** : il s'agit des acquisitions de terrains et d'immeubles actées et/ou prévisionnelles pour un montant total de **177 800 €**.

**Opération 12 « PLU »** : il s'agit des frais d'études engagés pour le schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal SDAPI pour un montant total de **8 005 €**.

**Opération 13 « acquisition de matériels »** : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **304 840 €** tels que :

- les restes à réaliser 2019 relatifs à l'achat du Piaggio pour les services techniques, à l'acquisition de matériel informatique pour l'école publique,
- une provision pour la création du nouveau site internet de la Commune
- une tondeuse autoportée pour les stades, un véhicule pour les services techniques, le remplacement du véhicule de l'accueil de loisirs
- une provision pour le renouvellement du parc informatique pour les différents services et pour l'achat de téléphones
- du mobilier pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, l'école publique, ...
- et différents biens tels que du matériel pour le pôle éducation (lave- verres, four à vapeur, congélateur, ...), pour les services techniques (un compresseur, une tente parapluie, ...), l'achat de praticables (mutualisé), l'achat d'illuminations de Noël et de la signalisation de voirie, ...

**Les travaux sur bâtiments** d'un montant total de **747 542 €** comprennent :

- 1/ les restes à réaliser de 2019 relatifs aux travaux d'extension du restaurant scolaire et ceux relatifs aux sanitaires à l'école publique
- 2/ et les nouveaux travaux envisagés sur 2020 :
  - sur différents bâtiments communaux tels que le ravalement de l'accueil périscolaire, la mise aux normes PMR à l'école publique, le ravalement de la maison des associations

- les travaux de réfection au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie, le solde des travaux d'extension du restaurant scolaire et d'extension des sanitaires de l'école élémentaire, l'extension de la salle Nicolazic, ainsi que des frais d'étude pour la réalisation d'un diagnostic sur l'église.

**Les travaux de travaux de voirie** d'un montant total de **550 501 €** comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2019 liés aux réseaux

2/ et l'inscription budgétaire de nouveaux travaux de voirie sur 2020 :

- divers travaux : l'achat de cases de columbarium, l'installation d'un panneau urbain, le remplacement de jeux à l'école maternelle et une provision pour le programme de rénovation de l'éclairage public,
- le solde du programme de voirie 2019/2020, le programme de voirie 2020 et des frais d'études pour le schéma piste cyclable.

**Les dépenses financières :**

**Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves "** : Il s'agit d'une estimation du montant de reversement à AQTA des taxes d'aménagement perçues sur le périmètre du parc d'activités de Kerfontaine.

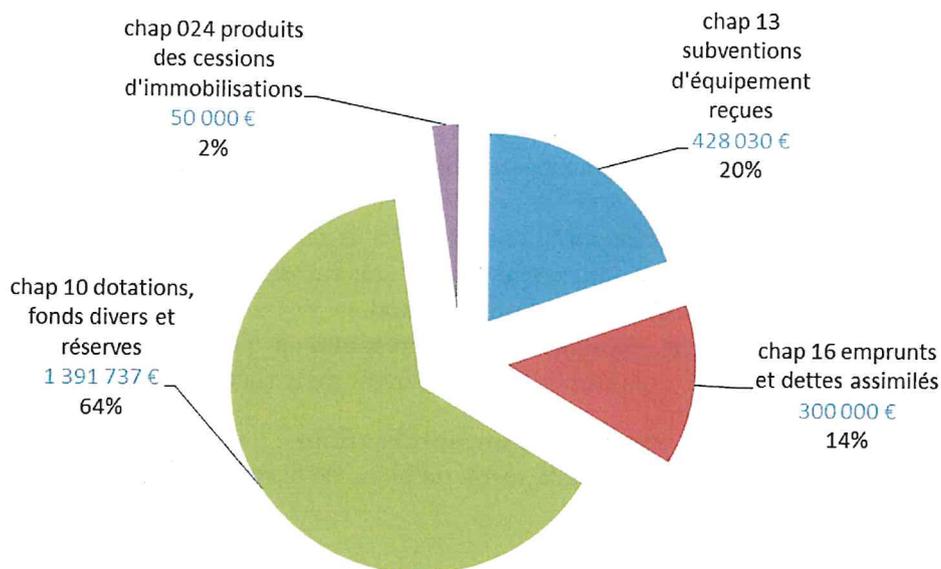
**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés"** : comprend le remboursement du capital des emprunts déjà contractés par la Commune et le remboursement du capital des emprunts souscrits par le Morbihan énergies et par Mériadec villages.

**Chapitre codifié 020 "dépenses imprévues"** : il sert à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses, selon leur nature, lorsque la prévision budgétaire est insuffisante.

## 2/ Les recettes d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2019	nouvelles recettes	BP 2020
13	Subventions d'équipement	306 371 €	121 659 €	428 030 €
16	Emprunts et dettes assimilés	300 000 €		300 000 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>606 371 €</b>	<b>121 659 €</b>	<b>728 030 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 391 737 €	1 391 737 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		50 000 €	50 000 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>- €</b>	<b>1 441 737 €</b>	<b>1 441 737 €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>606 371 €</b>	<b>1 563 396 €</b>	<b>2 169 767 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement		519 824 €	519 824 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		188 175 €	188 175 €
041	opérations patrimoniales			- €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>707 999 €</b>	<b>707 999 €</b>
001	excédent d'investissement reporté		- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>606 371 €</b>	<b>2 271 395 €</b>	<b>2 877 766 €</b>

↳ Les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :



**Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues"** recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

opération	libellé	RAR 2019	nouvelles recettes	Total BP 2020
13	acquisition de matériel	- €	1 298 €	1 298 €
1328	FIPHP - aménagement de poste		1 298 €	1 298 €
14	autres bâtiments	- €	9 705 €	9 705 €
1328	PNR / programme CEE - chaudière école maternelle		9 705 €	9 705 €
15	mairie	- €	8 673 €	8 673 €
1328	PNR/programme CEE - remplacement menuiseries		8 673 €	8 673 €
16	restaurant scolaire	186 501 €	63 459 €	249 960 €
1322	Région / pays d'Auray	20 000 €		20 000 €
13251	AQTA - FDC	30 000 €		30 000 €
1323	Conseil départemental - PST 2017	32 429 €		32 429 €
1323	Conseil départemental - PST 2018	30 572 €	1 082 €	31 654 €
1323	Conseil Départemental - PST 2019		62 377 €	62 377 €
1348	Etat - FSIPL 2018	73 500 €		73 500 €
17	école publique : extension des sanitaires	93 546 €	12 622 €	106 168 €
1323	Conseil Départemental - PST 2019		12 622 €	12 622 €
1341	Etat - DETR 2019	93 546 €		93 546 €
18	gymnase	20 023 €	- €	20 023 €
1341	Etat - DETR 2016	20 023 €		20 023 €
22	divers travaux de voirie	6 301 €	25 902 €	32 203 €
1323	Conseil Départemental - PST 2018	6 301 €		6 301 €
1328	PNR/programme CEE - rénovation éclairage public		25 902 €	25 902 €
<b>TOTAL</b>		<b>306 371 €</b>	<b>121 659 €</b>	<b>428 030 €</b>

**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"** : reprend en restes à réaliser l'emprunt de 2019.

➤ **Recettes financières :**

**Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves"** comprend :

- la fonds de compensation de la TVA (FCTVA). L'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %.
- la taxe d'aménagement qui est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation.
- l'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 qui permet le financement de la section d'investissement.

**Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"** : permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire.

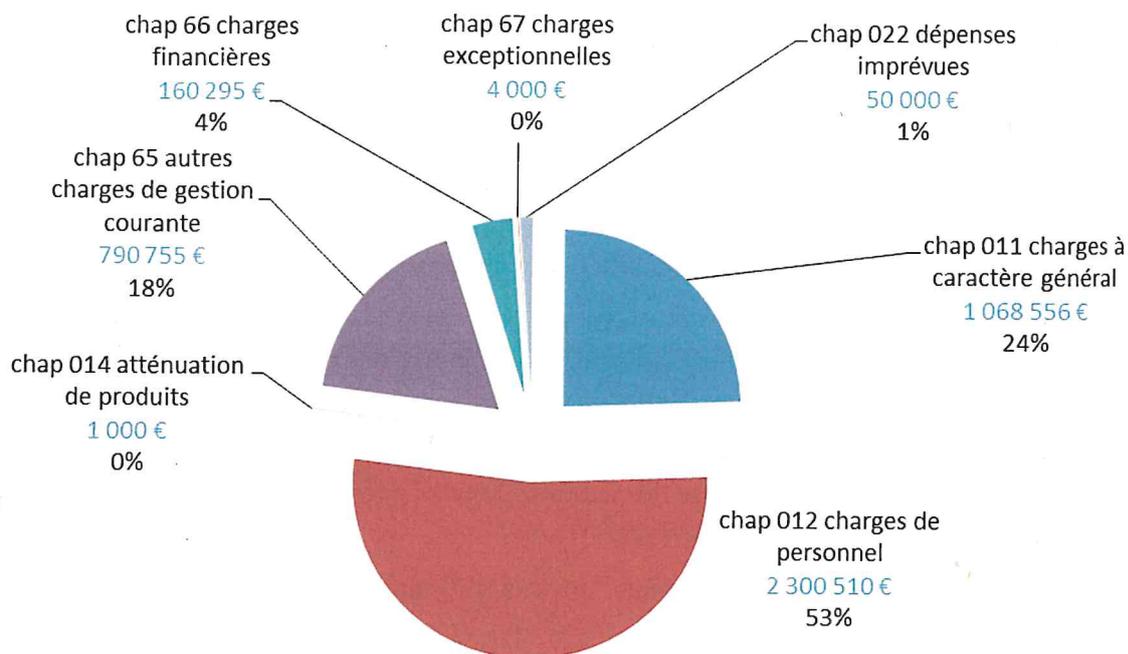
➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 083 115 €.

**1/ Les dépenses de fonctionnement**

chapitres	libellés des chapitres	BP 2020
011	charges à caractère général	1 068 556 €
012	charges de personnel	2 300 510 €
014	atténuation de produits	1 000 €
65	autres charges de gestion courante	790 755 €
66	charges financières	160 295 €
67	charges exceptionnelles	4 000 €
022	dépenses imprévues	50 000 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 375 116 €</b>
023	virement à la section d'investissement	519 824 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	188 175 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>707 999 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 083 115 €</b>

↳ **Les dépenses réelles de fonctionnement** se répartissent comme suit :



**Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général" englobe :**

- les dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.
- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;
- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ainsi que la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour l'extension du restaurant scolaire ;
- le frais de formations pour les agents communaux ;
- les frais divers liés à l'assistance juridique, les honoraires du commissaire enquêteur au titre de l'étude du SDAPI, les honoraires de l'office du tourisme pour les guides intervenant à la chapelle de Ste Avoye au cours de l'été ;
- les frais de publication du bulletin municipal ;
- des frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de l'animation nature, de la maison des jeunes ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

Il inclut également les frais liés à l'organisation de la cérémonie commémorative du crash Hampden.

**Chapitre globalisé 012 "charges de personnel"** comprend les rémunérations de tous les agents communaux et les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les augmentations des taux de cotisation des organismes applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que l'augmentation de la cotisation du contrat risques statutaires.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ ainsi que les décisions prises par le conseil municipal concernant la participation de l'employeur à la prévoyance, à la complémentaire santé ainsi que l'octroi de titres restaurants pour les agents communaux.

**Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits"** correspond notamment aux dégrèvements de taxes.

**Chapitre 65 "autres charges de gestion courante"** comprend les indemnités des élus, les différentes subventions versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales à savoir le contingent au service incendie, les contributions aux syndicats intercommunaux (Mériadec villages et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan).

**Chapitre 66 "charges financières"** : comprend notamment le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts contractés par Morbihan énergies et par Mériadec villages.

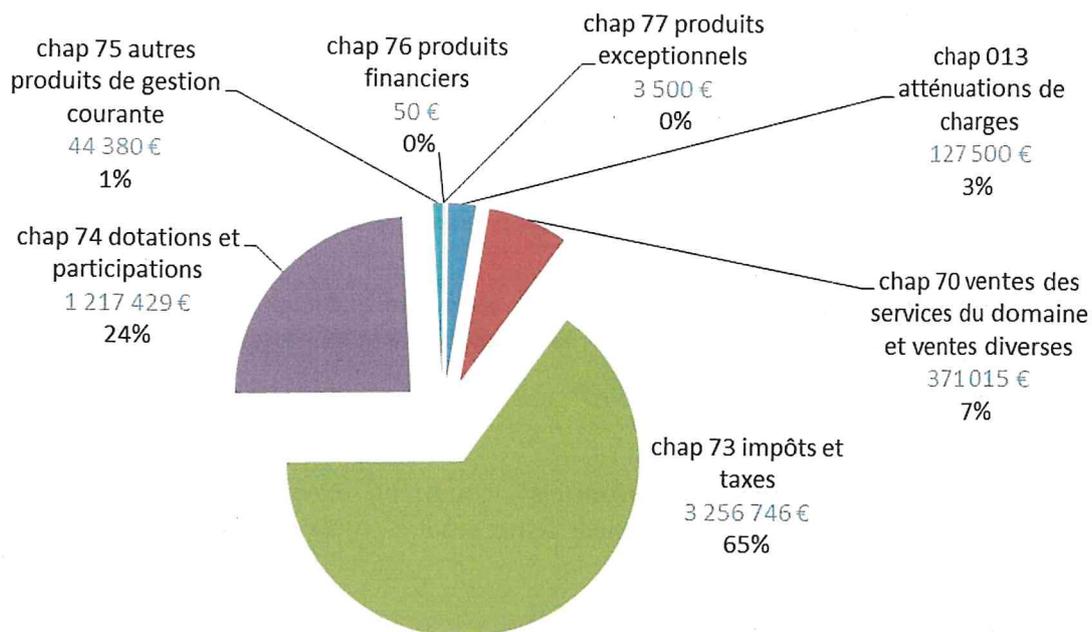
**Chapitre 67 "charges exceptionnelles"** : comprend la prise en charge par la Commune de réparations suite à des sinistres et intègre des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

**La ligne codifiée 022 "dépenses imprévues"** permet d'abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature.

## 2/ Les recettes de fonctionnement

chapitres	Libellés des chapitres	BP 2020
013	atténuations de charges	127 500 €
70	ventes des services du domaine et ventes diverses	371 015 €
73	impôts et taxes	3 256 746 €
74	dotations et participations	1 217 429 €
75	autres produits de gestion courante	44 380 €
76	produits financiers	50 €
77	produits exceptionnels	3 500 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 020 620 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	62 495 €
Total des recettes d'ordre		62 495 €
Total des recettes de fonctionnement		5 083 115 €

↳ Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



**Chapitre 013 "atténuation de charges"** correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel suite aux arrêts de travail des agents communaux.

**Chapitre 70 "produits des services et du domaine"** comprend les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services proposées à la population (restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes, bibliothèque, ...). Il comprend également l'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux, par les bars pour leurs terrasses extérieures, par les commerçants ambulants ainsi que les concessions dans le cimetière.

**Chapitre 73 "impôts et taxes"** : il s'agit des contributions directes (produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties), du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol, du transfert de la compétence petite enfance et de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), du produit des droits de mutation et du produit de la taxe sur les terrains nus devenus constructibles.

Le taux des impôts votés lors du conseil municipal du 5 février 2020 sont les suivants :

Taxe d'habitation	17,14%
Taxe foncière bâtie	25,20%
Taxe foncière non bâtie	48,75%

**Chapitre 74 "dotations et participations"** : comprend :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus ;
- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ;

- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH et le spectacle Méliscènes ;
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- les compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation et des taxes foncières.

**Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"** : il s'agit notamment des loyers encaissés pour les logements communaux et du produit des locations des salles communales.

**Chapitre 76 "produits financiers"** correspond aux intérêts des parts sociales versées à la Commune.

**Chapitre 77 "produits exceptionnels"** comprend essentiellement des remboursements de sinistres par les assureurs et les cessions de terrains non répertoriés à l'état de l'actif.

Le Maire,  
Franck VALLEIN

